

sprung from anything Mr. McDougall had done in the Manitoulin Islands.

Hon. Mr. Reesor said he remembered the time when the charge was made against Mr. McDougall as to his action at Manitoulin Islands; the allegation being that he had used improper means to secure the treaty, by allowing spirituous liquors to be used in order to induce the Indians to sign the treaty. He (Hon. Mr. Reesor) was present on the Island during all the time Mr. McDougall was there, and for some days after he had left, and he begged to state most distinctly that during the whole time he was there, and for a week after Mr. McDougall had gone away, he never knew any person, Indian or white man, to use intoxicating liquors in the presence either of Mr. McDougall or himself, or in any part of the Island. But before he (Mr. Reesor) left, an American trader happened to avoid the Customs Officer and supplied the Indians with liquor, and there was a great deal of drunkenness and disturbance. As to the treaty then made with the Indians, he (Mr. Reesor) had yet to learn that there was anything wrong in it. He concluded by observing that the exciting cause of the disturbance at Red River was the American border fillibusters.

The motion made by **Hon. Mr. Letellier de St Just** was agreed to.

PROTECTION OF FISHERIES

The House went into Committee on the Bill intitled "An Act to amend the Act respecting Fishing by Foreign Vessels."

Hon. Mr. McCully advised that the Government should take every pain to prevent collision.

Hon. Mr. Mitchell said that this would be done.

Hon. Mr. McCully said the people of the great fishing ports of the United States were watching with much interest the progress of this Bill, and some newspapers said that the foreign fishermen would resist seizure.

Hon. Mr. Mitchell said, all we do is to place our officers in a position more thoroughly to execute the law, when they find other parties infringing on our rights. For 20 years past there has been no collision when our officers carried out the law. We will either have to abandon the privileges the Almighty had bestowed upon our shores or enforce our rights.

M. McDougall au poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. La résistance dans le Nord-Ouest n'est pas du tout provoquée par le comportement de M. McDougall dans l'île Manitoulin.

L'honorable M. Reesor dit qu'il se souvient de l'époque où cette accusation fut portée contre M. McDougall; on prétendait qu'il avait utilisé des moyens perfides pour obtenir le traité en permettant que de l'alcool soit utilisé pour inciter les Indiens à signer le traité. L'honorable M. Reesor était dans l'île durant tout le séjour de M. McDougall et pendant quelques jours après le départ de celui-ci. Il certifie que durant tout le séjour de M. McDougall et pendant une semaine après son départ, il n'a jamais eu connaissance qu'une personne, Indien ou blanc, n'ait pris de l'alcool en la présence de M. McDougall ou de lui-même, ou dans une partie quelconque de l'île. Toutefois, avant son départ (celui de M. Reesor) un commerçant américain a réussi à éviter le douanier et a remis de l'eau-de-vie aux Indiens. Il y eut alors beaucoup d'ivresse et de désordre. Quant au traité conclu à cette époque avec les Indiens, jusqu'à dernier ordre il était complètement satisfaisant. Sur examen de la situation à la Rivière Rouge, l'honorable M. Reesor conclut que le soulèvement a été provoqué par des agitateurs américains.

La proposition de l'honorable M. Letellier de St Just est adoptée.

LES ZONES DE PÊCHE

La Chambre se forme en Comité et passe à l'étude du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.»

L'honorable M. McCully conseille au Gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour éviter un désaccord.

L'honorable M. Mitchell dit que le Gouvernement a effectivement l'intention de le faire.

L'honorable M. McCully ajoute que les habitants des grands ports de pêche des États-Unis suivent très attentivement l'étude de ce bill à la Chambre et que d'après certains journaux, les pêcheurs étrangers s'opposent à la saisie.

L'honorable M. Mitchell précise que le bill vise uniquement à permettre à nos agents de mieux appliquer la loi lorsque des étrangers violent nos droits. Au cours des vingt dernières années, nos agents n'ont pas occasionné un seul désaccord dans l'exécution de la loi. Il n'y a qu'une alternative: ou nous abandonnons les privilèges dont le Seigneur nous a gratifiés sur nos côtes; ou nous faisons respecter nos droits.